





**G R O U P E
HOSPITALIER
D U H A V R E**

Hôpital Jacques Monod

Demande d'autorisation de construire, aménager ou modifier un établissement recevant du public.

NOTICE D'ACCESSIBILITE

Le 09 Juin 2016

Direction des Travaux
et du Patrimoine
BP 24
76083 LE HAVRE Cedex
 : 02.32.73.38.71
 : 02.32.73.38.84

Contexte du projet:

La présente demande d'autorisation concerne la mise en accessibilité de L'hôpital Jacques Monod, afin de mettre en œuvre les engagements de l'Ad'Ap déposé le 21 janvier 2016.

Il s'agit d'une mise en conformité partielle aux règles d'accessibilité: la mise en œuvre des travaux prévus pour l'année 2016.

Projet de mise en accessibilité :

Selon le calendrier de mise en accessibilité présenté dans l'Ad'Ap, les travaux prévus en 2016 pour l'hôpital Jacques Monod concernent les points suivants:

Places de stationnement (suivant plans):

Création de places de stationnement pour:

- Urgences Gynéco
- Urgences adultes
- Pharmacie

Les places créées auront les caractéristiques suivantes:

Largeur: 3.30m, Longueur: 5.00m. Dévers \leq 2%.

Repérables par un marquage au sol et une signalisation verticale, conforme à la réglementation. (Panneau B6d : arrêt et stationnement interdits avec panonceaux M6h)

Sanitaires (suivant plans):

Les sanitaires comprendront:

Une cuvette d'une hauteur de 0.45 à 0.50 cm.

Une barre d'appui latérale entre 0,70 et 0,80 cm du sol.

Un espace d'usage latéral de 0.80 x 1.30m.

Un lave-mains accessible d'une hauteur de 0.85 cm, utilisable en position assise.

Un miroir et accessoires utilisables par des personnes en fauteuil roulant.

Une porte de 0.90 cm.

Une barre de tirage permettant de refermer la porte.

Douches (suivant plan):

Les douches créées seront de type "douche à l'italienne", sans ressaut.

Elles comporteront un siège de douche avec un espace d'usage latéral,

Une barre d'appui utilisable en position debout ou assis..

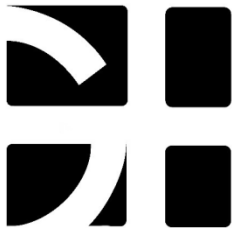
Un espace de manœuvre de Ø 150.

Chambres accessibles:

Les chambres accessibles comporteront un espace de manœuvre de Ø 150,

Un espace de 0.90 m de chaque côté du lit et un espace de 1.20m au bout du lit,

Un cabinet de toilette avec WC et douche accessibles suivant les recommandations décrites ci-dessus.





**G R O U P E
HOSPITALIER
D U H A V R E**

Hôpital Jacques Monod

Demande d'autorisation de construire, aménager ou modifier un établissement recevant du public.

NOTICE D'ACCESSIBILITE

Le 20 avril 2017

Direction des Travaux
et du Patrimoine
BP 24
76083 LE HAVRE Cedex
 : 02.32.73.38.71
 : 02.32.73.38.84

Contexte du projet:

La présente demande d'autorisation concerne la mise en accessibilité de L'hôpital Jacques Monod, afin de mettre en œuvre les engagements de l'Ad'Ap déposé le 21 janvier 2016.

Il s'agit d'une mise en conformité partielle aux règles d'accessibilité: la mise en œuvre des travaux prévus pour l'année 2017.

Projet de mise en accessibilité :

Selon le calendrier de mise en accessibilité présenté dans l'Ad'Ap, les travaux prévus en 2017 pour l'hôpital Jacques Monod concernent les points suivants:

1. Toilettes publiques du rez-de-chaussée du noyau central :

Ayant fait l'objet d'un avis défavorable lors du précédent dossier (Commission du 27 septembre 2016), le projet de modification des sanitaires a été complètement revu (voir plans joints).

2. Chambres:

Création de chambres accessibles dans les services d'hospitalisation de Monod Nord, selon plan joint.

Rappel de la réglementation:

Jusqu'à 20 chambres : 1 chambre PMR

Entre 20 et 50 chambres : 2 chambres PMR

Entre 50 et 100 : 3 chambres PMR

Nombre de chambres à l'hôpital Jacques Monod :

6^{ème} étage : 58 chambres : 3 chambres PMR exigibles

5^{ème} étage : 72 chambres : 3 chambres PMR exigibles

4^{ème} étage : 69 chambres : 3 chambres PMR exigibles

3^{ème} étage : 64 chambres : 3 chambres PMR exigibles

2^{ème} étage : 74 chambres : 3 chambres PMR exigibles

A terme chaque aile de Monod Nord comportera au moins une chambre accessible.

Seule exception: l'Aile 2 du 6ème étage qui accueille des patients en soins intensifs, donc non autonomes de par leur pathologie.

Nous restons néanmoins conformes à la réglementation car le 6ème étage comporte 4 chambres accessibles.

Les chambres accessibles comporteront un espace de manœuvre de Ø 150,

Un espace de 0.90 m de chaque côté du lit et un espace de 1.20m au bout du lit,

Une porte de largeur 1.10m, permettant de sortir le lit.

Un sanitaire avec WC et douche accessibles suivant les recommandations décrites ci-dessous.

Sanitaires des chambres:

Les sanitaires comprendront:

un WC, comportant:

- Une cuvette d'une hauteur de 0.45 à 0.50 cm.
- Une barre d'appui latérale entre 0,70 et 0,80 cm du sol.
- Un espace d'usage latéral de 0.80 x 1.30m.

Un lave-mains:

- Hauteur de 0.85 cm, utilisable en position assise.
- Un miroir et des accessoires utilisables par des personnes en fauteuil roulant.

Une porte:

- Largeur de passage: 90 cm
- barre de tirage permettant de refermer la porte.

Une douche:

- De type "douche à l'italienne", sans ressaut.
- Un siège de douche avec un espace d'usage latéral,
- Une barre d'appui utilisable en position debout ou assis..
- Un espace de manœuvre de Ø 150.

3. Signalétique

Une signalisation visuelle sera installée sur tout le site de l'hôpital Jacques Monod.

Les éléments d'information et de signalisation seront visibles et lisibles par tous les usagers, y compris les personnes handicapées.

Visibilité:

Les supports d'information répondront aux exigences suivantes :

- Les informations seront regroupées.
- Contrastés par rapport à leur environnement immédiat ;
- Visibles et lisibles en position « debout » comme en position « assis » ;
- Choisis, positionnés et orientés de façon à éviter tout effet d'éblouissement, de reflet ou de contre jour dû à l'éclairage naturel ou artificiel ;
- Situés à une hauteur inférieure à 2,20 m, pour permettre à une personne mal voyante de s'approcher à moins d'1 m.

Lisibilité:

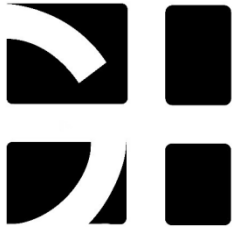
Les informations données sur ces supports répondront aux exigences suivantes :

- Fortement contrastées par rapport au fond du support ;

- Hauteur des caractères d'écriture proportionnée aux circonstances : elle dépend notamment de l'importance de l'information délivrée, des dimensions du local et de la distance de lecture de référence.

Compréhension

- La signalisation utilisera autant que possible des icônes ou des pictogrammes.
- Lorsqu'ils existent, le recours aux pictogrammes normalisés s'imposera.



**G R O U P E
HOSPITALIER
D U H A V R E**

Hôpital Jacques Monod

29, rue Pierre Mendès France
76290 Montivilliers

Demande d'autorisation de construire, aménager ou modifier un établissement recevant du public.

NOTICE D'ACCESSIBILITE

Le 13 mars 2018

Direction des Travaux
et du Patrimoine
BP 24
76083 LE HAVRE Cedex
☎ : 02.32.73.38.71
📠 : 02.32.73.38.84

Contexte du projet:

La présente demande d'autorisation concerne la mise en accessibilité de L'hôpital Jacques Monod, afin de mettre en œuvre les engagements de l'Ad'Ap déposé le 21 janvier 2016.

Il s'agit d'une mise en conformité partielle aux règles d'accessibilité: la mise en œuvre des travaux prévus pour l'année 2018.

Projet de mise en accessibilité :

Selon le calendrier de mise en accessibilité présenté dans l'Ad'Ap, les travaux prévus en 2018 pour l'hôpital Jacques Monod concernent les points suivants:

1. Chambres:

Création d'une chambre accessible au 4ème étage de Jacques MONOD, aile 3.

La chambre accessible comportera un espace de manœuvre de Ø 150,

Un espace de 0.90 m de chaque côté du lit et un espace de 1.20m au bout du lit,

Une porte de largeur 1.10m, permettant de sortir le lit de la chambre en cas d'évacuation du public.

Un sanitaire avec WC et douche accessibles suivant les recommandations décrites ci-dessous.

Sanitaire de la chambre:

Le sanitaire comprendra:

un WC, comportant:

- Une cuvette d'une hauteur de 0.45 à 0.50 cm.
- Une barre d'appui latérale entre 0,70 et 0,80 cm du sol.
- Un espace d'usage latéral de 0.80 x 1.30m.

Un lave-mains:

- Hauteur de 0.85 cm, utilisable en position assise.
- Un miroir et des accessoires utilisables par des personnes en fauteuil roulant.

Une porte:

- Largeur de passage: 90 cm
- barre de tirage permettant de refermer la porte.

Une douche:

- De type "douche à l'italienne", sans ressaut.
- Un siège de douche avec un espace d'usage latéral,
- Une barre d'appui utilisable en position debout ou assis..
- Un espace de manœuvre de Ø 150.

2. Eclairage:

Renforcement de l'éclairage dans certaines circulations où celui-ci est insuffisant afin d'atteindre 100 lux:

- Médecine du sport.
- Médecine nucléaire.
- Accès PFME.

3. Diffuseurs visuels d'alarme feu:

Pose de flash lumineux en complément du dispositif d'évacuation d'alarme sonore dans les WC publics, selon plans joints.

Les flash lumineux seront installés dans les WC publics accessibles aux visiteurs et aux patients se rendant à des consultations, à raison d'un flash dans chaque cabine de WC.

Il n'y aura pas de flash dans les services d'hospitalisation car ces services sont équipés d'alarme générale sélective, et le personnel est formé pour évacuer toutes les personnes présentes dans le service en cas d'alarme incendie.

4. Visiophones:

Pose d'un visiophone à l'entrée du PFME et à l'entrée de la chambre mortuaire.

Pose de signalétique à proximité des visiophones.